

M A I R I E D E P L O M E U R

B.P. 1 - 29123 PLOMEUR (FINISTÈRE)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune se réunira en séance ordinaire, en mairie, le :

Jeudi 28 mars 2019 à 19h30

Ordre du jour :

1. Comptes administratifs et comptes de gestion du budget général et du budget annexe de l'année 2018 (cf. annexe)
2. Affectation des résultats de l'exercice 2018
3. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2019 (cf. annexe)
4. Budgets primitifs 2019 (cf. annexe)
5. Garantie d'emprunt : OGEC Notre Dame de Tréminou
6. Convention Commune – SDIS pour la surveillance des plages
7. Convention SDEF : rénovation et extension de l'éclairage public rue Isidore le Garo
8. Répartition du produit des amendes de police

Questions et communications diverses.

Plomeur, le 20.03.2019

Le Maire,
Ronan CRÉDOU